



Compte Rendu de la CAP de Mutation Catégorie B du 08 décembre 2015

Mouvement Complémentaire de mars 2016

Cette CAP Locale d'affectation au 1^{er} mars 2016 était présidée par Mme Cheylan.

En liminaire, les élus CGT Finances Publiques ont condamné la faiblesse de ce mouvement compte tenu des 8 emplois de B restés vacants à l'issue de la CAP Nationale.

Les conditions de travail de nombreux collègues vont donc continuer à se dégrader du fait des chaises vides dans les services ou les trésoreries.

Une fois de plus, la direction locale a également usé de son pouvoir pour geler les postes vacants sollicités en mutation et qui concernent **la Trésorerie de Lescar, la Trésorerie d'Arzacq et le CDIF de Pau.**

Concernant le poste gelé de Lescar, la Présidente a indiqué qu'il serait sûrement supprimé au prochain CTL emploi. La direction locale même si elle a reculé sur son projet de transférer le recouvrement vers le SIP de Pau n'a finalement pas abandonné son idée d'y ponctionner un emploi!

Concernant le poste gelé à la Trésorerie d'Arzacq, la direction a indiqué qu'elle réfléchissait pour transformer le poste vacant de B en C afin de régulariser la situation de l'agent présent.

L'administration n'a par contre rien indiqué sur l'éventuelle suppression du poste vacant au CDIF. Elle souhaitait privilégier lors de ce mouvement l'arrivée de contrôleurs au nouveau SIP Pau Nord.

A l'issue du mouvement local il demeure encore beaucoup trop de besoins en B dans les services (notamment les SIP et SIP/SIE de l'ensemble du département) et les trésoreries (notamment Ustaritz, Nay, Lescar et Saint Palais). Le constat est malheureusement le même concernant la catégorie C.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus CGT Finances Publiques ont voté contre ce mouvement.

Résultats de la CAP d'affectation catégorie B

Nom Prénom	Affectation actuelle	Affectation DG	Affectation obtenue
AMIEL Josiane	SIP Pau Est	Bayonne FiPro	SIE Anglet
DUFERMONT Alexis	Trésorerie Nay	Pau FiPer	SIP Pau Nord
JOSSERAND Céline	DDFiP 06	Biarritz FiPer	SIP Biarritz (à/c 19/06/2016)
PEREZ Jacqueline	DRFiP 31	Pau FiPer	SIP Pau Nord
DELAGE Pierre	DDFiP 40	ALD 64	SIP Orthez
FRANCOIS Jérôme	ALD 64 (SIP Orthez)	ALD 64	SIP Pau Nord (à/c 01/2016)
VALDES Laurent	DRFiP 31	ALD Pau	T Nay

Le Cadre C: bientôt seul sur Mars!

Les élus CGT Finances Publiques sont également revenus en séance sur les modifications des prochaines règles de mutation décidées par la Direction Générale:

- Suppression du mouvement complémentaire (pour les cadres A et cadres B) de mars à compter de 2017
- remise en cause de la finesse mission/structure (5 vœux seraient possible en national)
- obligation pour les contrôleurs en sortie d'école d'exercer leurs fonctions pendant une durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés
- possibilité de fusion de RAN voisines
- remise en place du principe du poste spécifique

La Direction à cette occasion nous a indiqué que le département n'allait pas être concerné par la fusion de RAN et qu'elle allait sans doute proposer le poste de B de St Palais en emploi spécifique. Mais compte tenu du faible nombre de postes qui seront retenus par la Direction Générale (7 au total pour l'ensemble de la DGFIP), cette démarche semble avoir peu de chance d'aboutir!

Pour la CGT Finances Publiques les propositions de la Direction Générale sont inacceptables. La mutation est un droit. Le choix doit être laissé aux agents de muter au 1^{er} septembre ou au 1^{er} mars. Le mouvement complémentaire permet aussi de combler les vacances de collègues partis en retraite. Il faudra alors attendre parfois presque un an pour qu'une possibilité de mutation soit effective. Autant dire que cela devient une arme massive de suppression d'emplois!

Même si la Direction Générale justifie ses décisions en voulant freiner les phénomènes de turn-over excessifs, elle oublie d'indiquer que tous ces difficultés sont liées aux réductions de moyens et des suppressions d'emplois de notre administration.

C'est donc à partir de cette politique ayant conduit à vider les missions de leur sens et à détériorer les conditions de vie au travail de nos collègues, qu'elle décide maintenant de restreindre les droits à mutation de nos collègues.

Autrement dit les agents des finances publiques sont perdants sur leurs missions et leurs conditions de vie au travail, sur le gel de leur rémunération et maintenant ce sont leurs droits et garanties qui sont démantelées!

L'instruction relative à la campagne de mutation 2016 est disponible sur notre site local. N'hésitez pas à consulter les élus CGT Finances Publiques pour toute demande d'informations complémentaires.

Les élus B CGT Finances Publiques 64

Eric MANRY, Pierre NOUQUERET, Carlos FILIATREAU, Alain GARAY